

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 OCTOBRE 2006 À 19 HEURES 30

Convocation du 24 octobre 2006.

Le conseil municipal de Rouffiac s'est réuni en session ordinaire le mardi trente-et-un octobre deux mil six à dix neuf heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : Mme BRÉARD, MM TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, MARTINAUD et ARNAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : MM GUÉLIN (qui a donné pouvoir à M. MARTINAUD) et MUSSEAU.

Mme BRÉARD a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 12 septembre 2006 a été approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

1 - Travaux réalisés :

1.1 - Le raccordement à l'égout des bâtiments (Espace Saintonge, Dojo, Mairie) est terminé, les essais ont été réalisés le 27/09/06 par un technicien de l'entreprise exploitante du réseau.

1.2 - Les travaux prescrits par l'expert de notre assurance SMACL, dans le cadre des dommages subis aux ouvrages municipaux par la sécheresse, ont été réalisés à savoir :

- traitement sur les argiles gonflants façade Est du local des associations, façade Est et Nord pour le Dojo.
- traitement des façades de l'Espace Saintonge, salle des associations, Dojo et Mairie.

2 - Travaux à réaliser :

2.1 - Les dommages subis par le CLSH suite à la sécheresse de 2003 seront réalisés dans le courant de l'hiver.

M. Arnaud précise également que le lavabo du CLSH est cassé et qu'une lumière avec détecteur sous le préau serait nécessaire. M. Tarrit va étudier les possibilités.

2.2 - L'aménagement du village.

Dans le cadre de la subvention « revitalisation des petites communes » du Conseil Général nous devons engager un programme d'élagage car de nombreux arbres appartenant à la commune présentent un risque réel et sérieux pour les personnes notamment :

- la cour du CLSH
- le long du terrain de boules
- l'allée de l'école
- les marronniers place du Docteur Jean
- l'aire de loisirs.

Le financement est assuré à 35 %.

2.3 - Restructuration du Dojo

Les travaux seront exécutés dans le courant des semaines 49 et 50. Pendant cette période les cours seront dispensés dans l'Espace Saintonge. Tous les clubs sont prévenus.

2.4 - Aire de loisirs

Les travaux de remblaiement sont terminés. Le ponton est reconstruit, les gardes-corps sont démontés pour la période hivernale.

Les travaux de finition seront réalisés par la CDCHS y compris la construction de la passerelle sur le chemin de randonnée en amont de l'aire de loisirs. Les financements sont en cours à la CDCHS.

La buvette : la porte a été remplacée, le carrelage au sol a été refait, il reste encore quelques petites finitions en faïence et isolation.

2.5 - Vol sur l'aire de loisirs :

M. Le Maire rend compte au conseil municipal que dans la nuit du 27/09 au 28/09/06 « la petite maison de Ninon » a été volée. Le conseil municipal autorise M. le Maire à remplacer cet équipement qui faisait le bonheur des enfants et nous en profiterons pour réparer 2 balançoires. Coût de l'opération : 923 € HT.

Le Conseil Municipal envisagerait de mettre les jeux sous l'allée des platanes près du CLSH l'hiver, à étudier avec un professionnel.

CONVENTION AVEC LA CDCHS POUR ENTRETIEN AIRE DE LOISIRS 2007

L'agent d'entretien de la commune étant arrêté, le Conseil Municipal a demandé à la CDCHS d'assurer l'entretien de l'aire de loisirs pour l'année 2007 (environ 1000 €/an).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention proposée et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

A partir de février 2007, il est envisagé de recruter une personne en CAE pour remplacer l'agent d'entretien de la commune si celui-ci est dans l'impossibilité médicale de reprendre.

ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

De nouveaux résidents souhaiteraient rencontrer les élus du conseil municipal qui les convieront autour d'une galette un samedi en janvier 2007.

LOGEMENT COMMUNAL

Suite à une lettre envoyée par M. Le Maire à Mme Argousse et M. MAITRE concernant l'utilisation des appareils de chauffage dans le logement communal, la conciliatrice de la république Mme Faure propose de se déplacer à Rouffiac le 10 novembre 2006 pour rencontrer M. le Maire, les locataires et Mme VINCOLI de la DTAS afin d'étudier l'exploitation de ce logement.

DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE VOIE COMMUNALE

La nouvelle voie communale construite au lieu-dit " La Figerasse " s'appellera désormais « allée de la Figerasse ».

PRÉPARATION DU 11 NOVEMBRE

Vente des Bleuets, commémoration du 90^{ème} anniversaire de la bataille de Verdun, vin d'honneur.

VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES N° 6

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2006 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
2183-102	Achat matériel mairie	120,00 €	
20413-028	Aménagement village	20 630,00 €	
2315-028	Installat° Aménag. Village	- 1 797,00 €	
2188-018	Aire de loisirs	1 105,00 €	
2313-018	Construct° Bd de Chte	- 18 933,00 €	
2313-022	Dojo (Salle de judo)	12 000,00 €	
1321-022	Subv Etat		4 376,00 €
1322-022	Subv Région		1 500,00 €
1323-022	Subv Département		3 063,00 €
1341-022	DGE		2 623,00 €
2313-032	Tvx bâtiments	- 245,00 €	
2315-032	Installat° Tvx Bâtiments	245,00 €	
202-029	Carte communale	- 1563,00 €	
	TOTAL	11 562,00 €	11 562,00 €

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits. Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

RÉGULARISATION DES COTISATIONS DE RETRAITE

De 1984 à 1986, la Mairie n'a pas cotisé à la bonne caisse de retraite pour l'agent d'entretien. Il convient de régulariser les cotisations patronales et salariales. Suite au remboursement des cotisations versées à tort, la part salariale est déficitaire de 22 ,11 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge cette somme et versera à la CNRACL :

- 255,64 € (compte 6411)
- 434,69 € (compte 6453)

et encaissera de l'IRCANTEC :

- 233,53 € (compte 6419)
- 350,29 € (compte 6459).

QUESTIONS DIVERSES

Téléthon : Concert dans l'Église le dimanche 10 décembre 2006 avec l'École de musique de Haute Saintonge.

Bac à chaînes : Une réunion a eu lieu le 11/10/06 au sujet du bac à chaînes. Étaient présents le Conseil Général et les 2 communes de Dompierre/Charente et Rouffiac.

Entre juin et octobre 2006 ce sont 1032 voitures, 1149 vélos et 1556 piétons qui ont emprunté le bac à chaînes.

Après une analyse objective concernant l'exploitation du bac à chaînes sur la Charente, qui assure la continuité de la RD 233 jusqu'à la RD 24, le Conseil Général propriétaire du bateau assurera l'exploitation de cet équipement dans son état actuel jusqu'en 2008.

Compte tenu de l'expertise qui a été diligentée par le Conseil Général, des travaux de restructuration sont envisagés entre le 15/09/08 et le 14/06/09. Coût des travaux estimé à environ 120 000 €.

CDCHS : Monsieur le Maire informe le conseil que le rapport d'activités 2005 et le recueil des actes administratifs du 1^{er} semestre 2006 sont à la disposition des administrés.

Activité horticole de M. Dagnas : M. Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal et de ses administrés la création sur Rouffiac d'une activité de culture horticole, maraîchage et entretien d'espaces verts par M. Dagnas.

Le vélo club saintais remercie le Foyer Rural, section Fêtes et Culture, ainsi que la municipalité de Rouffiac pour leur collaboration efficace lors de l'organisation de l'épreuve cycliste des écoles de vélo du 25/06/06, et souhaite organiser pour 2007 une nouvelle épreuve dans la commune.

La Coopérative Scolaire et les parents d'élèves de l'école intercommunale nous ont demandé l'Espace Saintonge pour organiser une " soirée paëlla " le 25 novembre 2006. Les bénéficiaires serviront à financer partiellement le séjour des enfants en classe de neige. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, leur accorde la gratuité de la salle et leur demande juste une participation forfaitaire de 50 € pour l'électricité et le chauffage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.